

GRANBY MULTI-SPORTS

États financiers au 31 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	16 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
GRANBY MULTI-SPORTS

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme GRANBY MULTI-SPORTS (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de commandites dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits de commandites s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de commandites, de l'insuffisance des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2024 et 2023 et de l'actif net aux 1er janvier 2024 et 2023 et aux 31 décembre 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'organisme n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors services d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminé les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 n'ont pu être quantifiées. Cette situation nous a conduits à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, comme nous l'avons fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L. ¹

Granby
Le 12 mars 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125850

GRANBY MULTI-SPORTS

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Administration (annexe A)	698 882	576 174
Centre sportif Léonard-Grondin (annexe B)	814 395	794 660
Complexe sportif Artopex (annexe C)	222 839	236 795
Activités gérées par Granby Multi-Sports (annexe D)	729 648	607 604
Parcs & Édifices (annexe E)	413 490	398 553
Projets spéciaux et événements (annexe F)	73 954	72 397
Activités en responsabilités déléguées (annexe G)	593 688	1 194 875
Activités en partenariat (annexe H)	123 871	112 848
	<u>3 670 767</u>	<u>3 993 906</u>
Charges		
Administration (annexe A)	804 371	653 594
Centre sportif Léonard-Grondin (annexe B)	860 310	823 782
Complexe sportif Artopex (annexe C)	207 147	233 431
Activités gérées par Granby Multi-Sports (annexe D)	637 511	501 676
Parcs & Édifices (annexe E)	401 204	415 920
Projets spéciaux et événements (annexe F)	75 039	72 864
Activités en responsabilités déléguées (annexe G)	527 582	694 707
Activités en partenariat (annexe H)	123 773	112 838
	<u>3 636 937</u>	<u>3 508 812</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant autre charge	33 830	485 094
Autre charge		
Remboursement d'excédent aux comités		(519 179)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>33 830</u>	<u>(34 085)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats.

GRANBY MULTI-SPORTS

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	2024				2023
	Affecté aux comités	Investi en immobilisations	Affecté à des projets spéciaux	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	245 152	306 548	42 852	36 462	631 014
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	83 916	(81 426)		31 340	33 830
Investissement net en immobilisations	(36 205)	75 389	(8 853)	(30 331)	(34 085)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(4 000)		4 000	
Affectation d'origine interne			78 477	(78 477)	
Solde à la fin	292 863	296 511	112 476	(37 006)	664 844

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

GRANBY MULTI-SPORTS

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	33 830	(34 085)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	86 437	86 717
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(5 011)</u>	<u>(1 831)</u>
	115 256	50 801
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(11 763)</u>	<u>36 733</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>103 493</u>	<u>87 534</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(75 389)	(136 365)
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(11 620)</u>	<u>(11 620)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(75 389)</u>	<u>(147 985)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports affectés afférents aux immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>4 000</u>	<u>27 806</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	32 104	(32 645)
Encaisse au début	<u>979 068</u>	<u>1 011 713</u>
Encaisse à la fin	<u>1 011 172</u>	<u>979 068</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

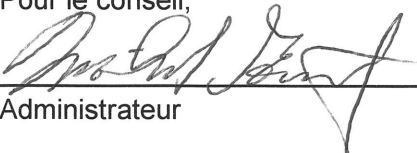
GRANBY MULTI-SPORTS**Situation financière**

au 31 décembre 2024

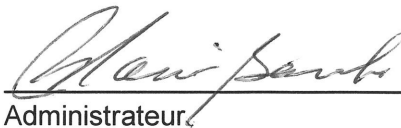
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 011 172	979 068
Autres débiteurs	44 100	46 152
Apports à recevoir	22 730	148 480
Frais payés d'avance	28 647	32 460
	<u>1 106 649</u>	<u>1 206 160</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	321 475	332 523
	<u>1 428 124</u>	<u>1 538 683</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	416 873	618 221
Produits reportés	259 180	226 013
Apports reportés (note 7)	62 263	37 460
	<u>738 316</u>	<u>881 694</u>
Long terme		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	24 964	25 975
	<u>763 280</u>	<u>907 669</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes		
Affecté aux comités	292 863	245 152
Investi en immobilisations	296 511	306 548
Affecté à des projets spéciaux	112 476	42 852
Non affecté	(37 006)	36 462
	<u>664 844</u>	<u>631 014</u>
	<u>1 428 124</u>	<u>1 538 683</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

GRANBY MULTI-SPORTS

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de planifier, promouvoir, coordonner et administrer les activités physiques et sportives pour la Ville de Granby. Au sens des lois fédérales et provinciales de l'impôt sur le revenu, il est un organisme à but non lucratif exempté de l'impôt sur les bénéfices.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'organisme a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre établit des exigences différenciées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligation de prestation (appelées « obligations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque l'organisme remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque l'organisme a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, l'organisme doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque l'organisme détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou des services attribué à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition. Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive (ou prospective, à ajuster selon le cas). L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

GRANBY MULTI-SPORTS

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacre un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Autres produits

Les autres produits provenant des activités et de commandites sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les activités ont eu lieu, que le prix des activités est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de location de salles et de terrains sont constatés selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants encaissés qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

GRANBY MULTI-SPORTS

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers et toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique si la valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	Périodes
Bâtisses	20 ans
Améliorations locatives	10 ans
Accessoires de sports, équipements électroniques, matériel roulant et mobilier	5 ans
Matériel informatique, équipements de maintenance et costumes	3 ans
Équipements récréatifs	2 ans

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN APPARENTÉ

	2024	2023
	\$	\$
Produits et autres produits		
Apports		
Ville de Granby (a) (b)		
Contribution annuelle	1 875 580	1 713 579
Politique de tarification familiale	97 822	266 111
Autres contributions	959 663	1 365 914
Activités	363 965	272 257
Commandites	27 500	47 300
Location de salles et de terrains	200 780	162 909
Autres	145 456	165 837
Charges		
Ville de Granby (a) (b)		
Location - Centre sportif Léonard-Grondin	85 853	79 754
Autres charges	74 951	60 629
Amortissement des immobilisations corporelles	86 437	86 717
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	5 011	1 831

(a) La Ville de Granby exerce un contrôle sur l'organisme. Au cours de l'exercice, la Ville de Granby a également fourni des locaux à l'organisme sans recevoir de contrepartie en échange.

GRANBY MULTI-SPORTS

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN APPARENTÉ (suite)

(b) Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains	21 800		21 800
Bâtisses	291 987	153 341	138 646
Améliorations locatives	89 629	76 539	13 090
Accessoires de sport	138 867	137 886	981
Équipements électroniques	202 588	182 637	19 951
Matériel roulant	85 826	74 348	11 478
Mobilier	90 283	48 744	41 539
Matériel informatique	185 366	183 714	1 652
Équipements de maintenance	77 902	74 233	3 669
Costumes	2 809	2 333	476
Équipements récréatifs	140 248	72 055	68 193
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles			11 620
	1 327 305	1 005 830	321 475

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer		
Association hockey jeunesse de Granby	81 522	168 946
Cosmos de Granby		122 010
Ville de Granby	57 614	74 173
Autres	107 042	110 183
Salaires à payer	113 511	80 001
Charges sociales à payer	36 682	46 230
Taxes à la consommation à payer	20 502	16 678
	416 873	618 221

GRANBY MULTI-SPORTS

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

7 - APPORTS REPORTÉS

	2024	2023
	\$	\$
Contribution du Gouvernement du Québec		
Solde au début	37 460	-
Montant encaissé pendant l'année	-	50 000
Montants constatés aux résultats	(25 197)	(12 540)
Solde à la fin	12 263	37 460
Contribution de la Ville de Granby		
Solde au début	-	-
Montant encaissé pendant l'année	50 000	-
Montant constatés aux résultats	-	-
Solde à la fin	50 000	-
	62 263	37 460

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent de ses activités de fonctionnement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, procédures et pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les moyens que l'organisme utilise pour gérer chacun des risques financiers sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres débiteurs et apports à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le solde des autres débiteurs et apports à recevoir est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé. Le tableau ci-dessous résume l'exposition de l'organisme au risque de crédit :

	2024	2023
	\$	\$
Encaisse	1 011 172	979 068
Autres débiteurs	44 100	46 152
Apports à recevoir	22 730	148 480
	1 078 002	1 173 700

GRANBY MULTI-SPORTS

Notes complémentaires

au 31 décembre 2024

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La direction de l'organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus, qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est bonne à la date des états financiers.

Aucun actif financier de l'organisme n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Il n'y a aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2024 et 2023.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 décembre 2024, les échéances contractuelles des passifs financiers de l'organisme, composés uniquement des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement, sont de moins de six mois.

9 - ENGAGEMENTS

L'organisme a conclu une entente avec la Ville de Granby en vertu de laquelle, il doit respecter, notamment, les points suivants :

- Au dépôt des états financiers, l'organisme informera la Ville de Granby de son excédent (insuffisance) pour l'exercice et du total de l'actif net;
- Un montant d'au plus 100 000 \$ pourra demeurer en actif net non affecté;
- Au-delà du montant d'actif net non affecté, l'organisme fournit à la Ville de Granby ses projets d'affectation de l'actif net. Ces affectations doivent être en accord avec les orientations de la Ville de Granby.

GRANBY MULTI-SPORTS

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

ANNEXE A

	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
ADMINISTRATION				
Administration	698 882	799 085	576 174	646 522
Camion		5 286		7 072
	698 882	804 371	576 174	653 594
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(105 489)		(77 420)

GRANBY MULTI-SPORTS

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

ANNEXE B

	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
<i>CENTRE SPORTIF LÉONARD-GRONDIN</i>				
Centre sportif Léonard-Grondin	814 395	860 310	794 660	823 782
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(45 915)		(29 122)

GRANBY MULTI-SPORTS

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

				ANNEXE C			
				2024		2023	
				Produits	Charges	Produits	Charges
				\$	\$	\$	\$
COMPLEXE SPORTIF ARTOPEX							
Complexe sportif Artopex				222 839	207 147	236 795	233 431
Excédent des produits par rapport aux charges					15 692		3 364

GRANBY MULTI-SPORTS

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

ANNEXE D

	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS GÉRÉES PAR GRANBY MULTI-SPORTS				
Aînés actifs	82 174	66 816	59 663	49 962
Arts martiaux	24 788	12 822	12 375	7 150
Course à pied	12 685	9 130	11 594	9 153
Escrime	7 572	5 067	7 588	5 617
Exercices doux	120 742	113 510	107 023	104 053
Exercices physiques	101 517	83 663	96 342	81 892
Gymnastique	206 405	191 943	179 758	129 692
Judo	28 122	19 563	30 237	20 196
Patinage	4 083	2 283	2 584	1 723
Pétanque intérieure	27 725	23 540	9 795	8 404
Planches et roues	21 239	17 692	20 210	18 712
Proshop	30 507	38 428	15 215	20 418
Sports en gymnase	55 680	46 914	49 659	40 993
Tennis de table	6 409	6 140	5 561	3 711
	729 648	637 511	607 604	501 676
Excédent des produits par rapport aux charges		92 137		105 928

GRANBY MULTI-SPORTS

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

ANNEXE E

	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
PARCS & ÉDIFICES				
Patinoires extérieures	52 000	49 848	64 144	70 656
Parc Daniel-Johnson	98 162	87 936	99 349	106 224
Entrepôt	756	174	1 008	174
Pavillon Parc Dubuc	57 248	53 972	43 571	42 645
Loisirs Immaculée				
Conception de Granby Inc.	16 166	16 057	13 885	13 886
Pavillon Parc Poitevin	23 473	22 899	24 400	23 718
Stade Napoléon-Fontaine	44 109	40 482	36 473	35 590
Centre Louis-Choinière	37 275	35 800	33 122	32 561
Centre récréatif l'Assomption	22 825	26 105	23 445	30 158
Parc Jean-Yves Phaneuf	12 218	12 414	6 840	6 282
Parc Terry-Fox	42 259	44 315	44 785	44 593
Parc Lussier	6 999	11 202	7 531	9 433
	413 490	401 204	398 553	415 920
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges		12 286		(17 367)

GRANBY MULTI-SPORTS**Annexes**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

ANNEXE F

	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
<i>PROJETS SPÉCIAUX ET ÉVÉNEMENTS</i>				
Activités hivernales	12 145	12 289	15 000	12 755
Budget jeunesse - Skatepark	14 046	14 046	12 045	12 045
Budget jeunesse - Snowpark	6 651	6 651	11 176	11 176
Festival du sport	7 802	9 608	11 150	10 661
Patine-don	11 100	10 913	9 300	9 298
Projets spéciaux	5 941	6 813	1 405	7 360
Semaine de relâche	16 269	14 719	12 321	9 569
	73 954	75 039	72 397	72 864
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(1 085)		(467)

GRANBY MULTI-SPORTS

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

ANNEXE G

	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS EN RESPONSABILITÉS DÉLÉGUÉES				
Baseball	48 088	57 062	70 829	68 114
Centre de tir	183 768	140 901	155 057	133 852
Grand défi de Granby	18 565	34 568	14 942	14 899
Grande Marche de Granby	5 000	4 339	14 328	13 519
Hockey	3 527	3 527		
Patinage artistique	204 154	174 607	199 249	173 942
Pétanque extérieure	4 646	3 517	3 755	4 026
Pickleball	100 078	83 199	80 322	54 041
Soccer	23 954	23 954	656 253	232 174
Tennis	1 908	1 908	140	140
	593 688	527 582	1 194 875	694 707
Excédent des produits par rapport aux charges		66 106		500 168

GRANBY MULTI-SPORTS

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

ANNEXE H

	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS EN PARTENARIAT				
Athlétisme	12 889	12 890	21 408	21 409
Crossfit	6 829	6 719		
Disque golf			1 592	1 592
Entraînement badminton	923	923	756	756
Entraînement fonctionnel	3 945	3 945	9 111	9 111
Golf	9 604	9 615	9 077	8 256
Mini-basket	19 272	19 272	25 633	25 633
Multi-Sports	21 391	21 391	9 171	9 199
Parcours Ninja	14 791	14 791	15 471	15 471
Ultimate frisbee	6 549	6 549	4 484	5 266
Volleyball de plage	27 678	27 678	16 145	16 145
	123 871	123 773	112 848	112 838
Excédent des produits par rapport aux charges		98		10